

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 26 avril 2018

PARTIE TEMPORAIRE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte 15

CIRCULAIRE N° 7773/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS
portant abrogation de textes.

Du 5 avril 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines ; sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation ; bureau de la réglementation et des statuts.*

CIRCULAIRE N° 7773/ARM/DGA/DRH/SDGS/RS portant abrogation de textes.

Du 5 avril 2018

NOR A R M A 1 8 5 0 5 3 0 C

Textes abrogés :

Circulaire n° 98127/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 21 juillet 2016 (BOC n° 38 du 18 août 2016, texte 17).

Circulaire n° 98122/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 21 juillet 2016 (BOC n° 38 du 18 août 2016, texte 18 ; BOEM 421.2.2).

Référence de publication : BOC n° 16 du 26 avril 2018, texte 15.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 98127/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 21 juillet 2016 portant sur les modalités d'attribution du pécule modulable d'incitation au départ des militaires pour l'année 2017 ;

- circulaire n° 98122/DEF/DGA/DRH/SDGS/RS du 21 juillet 2016 portant sur les modalités d'attribution d'une pension afférente au grade supérieur au titre de l'année 2017.

2. La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

La sous-directrice de la gestion statutaire et de la réglementation,

Fabienne BOUSSIN.